

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

révision et extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Périgueux

Par arrêté du 3 février 2025, une enquête publique est organisée sur une durée de 30 jours, **du lundi 10 mars 2025 à 9 h au mardi 8 avril 2025 à 17 h** sur la commune de Périgueux.

Siège de l'enquête : mairie de Périgueux 23 rue du Président Wilson 24000 PERIGUEUX.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Alain LESPINASSE commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Xavier LEFEBVRE, commissaire enquêteur suppléant, en cas de remplacement.

Consultation du dossier d'enquête :

- sur support papier : mairie de Périgueux, à ses horaires d'ouverture.
- sur un poste informatique à disposition en mairie de Périgueux et à la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux service urbanisme 255 rue Martha Desrumaux à Périgueux.
- sur le site internet des services de l'État : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Dépôt des observations et propositions du public :

- sur le registre d'enquête tenu à disposition aux heures d'ouverture de la mairie de Périgueux.
- par correspondance à la mairie de Périgueux à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Les observations transmises par voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à : **pref-ep2025-psmv-px@dordogne.gouv.fr**

Les observations transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Périgueux pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

| | |
|-----------------------|----------------|
| lundi 10 mars 2025 | De 9 h à 12 h |
| mercredi 19 mars 2025 | De 9 h à 12 h |
| jeudi 27 mars 2025 | De 14 h à 17 h |
| vendredi 4 avril 2025 | De 9 h à 12 h |
| mardi 8 avril 2025 | De 14 h à 17 h |

Toute information relative au projet pourra être demandée à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (tél 05.53.06.20.60 email : udap.dordogne@culture.gouv.fr), à la CA Le Grand Périgueux - service urbanisme (tél : 05.53.35.86.27) ou à la mairie de Périgueux -

Mme Marie FAURE - responsable service urbanisme (tél : 05.53.02.82.04. email : marie.faure@perigueux.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Périgueux et sur le site internet www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le plan de sauvegarde et de mise en valeur, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté de la préfète, en cas d'avis favorable de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux ou à défaut, par décret en Conseil d'État.